



Communiqué de presse 9 mars 2010

On ne s'improvise pas spécialiste en nutrition !

La nutrition est de plus en plus présente dans le quotidien des Français, tant en prévention que dans la prise en soin des maladies chroniques. La loi HPST inscrit l'éducation thérapeutique dans le code de santé publique et l'AFDN (Association Française des Diététiciens Nutritionnistes) souligne l'importance de faire appel à des professionnels de la nutrition et en particulier les diététiciens. Ces derniers, spécialisés dans l'application des sciences de la nutrition sont à même de mener à bien l'éducation thérapeutique nutritionnelle.

Les diététiciens : experts en éducation thérapeutique nutritionnelle

L'éducation thérapeutique nutritionnelle s'inscrit dans un programme global d'éducation thérapeutique du patient. Les diététiciens, rééducateurs spécialisés en nutrition, interviennent au sein d'équipes multidisciplinaires. L'éducation thérapeutique nutritionnelle doit permettre au patient de gérer sa prise alimentaire et la composition de ses repas en fonction de sa pathologie, de ses traitements et de ses constantes biologiques. « Elle apprend au patient à être autonome face à son alimentation c'est-à-dire non dépendant d'un soignant pour se gérer au quotidien » explique Florence Rossi, porte-parole de l'AFDN. De nombreuses maladies chroniques, telles le diabète, l'insuffisance rénale mais aussi la mucoviscidose, les cancers, la maladie de Crohn, ..., sont concernées.

Dans le champ de la nutrition, pourquoi former de nouveaux experts ?

La loi HSPT prévoit de former des soignants pour qu'ils soient en mesure d'aider les patients, atteints d'affections chroniques, à acquérir la capacité de gérer leur traitement. Ceci afin de prévenir les complications de la maladie en conservant ou en améliorant la qualité de vie. Concernant la nutrition, les diététiciens ne sont pas suffisamment sollicités pour leurs compétences professionnelles à éduquer un patient afin qu'il acquière un comportement alimentaire adapté à sa pathologie. **L'éducation thérapeutique nutritionnelle** est le cœur de métier des diététiciens, c'est leur savoir-faire, affirme le porte parole de l'AFDN, pour qui il ne semble donc pas utile de former d'autres professionnels à cette finalité. Néanmoins, il apparaît incontournable de pouvoir s'appuyer sur des acteurs-relais formés aux principes et aux enjeux de la nutrition-santé.

Internet : des « spécialistes » en dehors de tout contrôle...

Devant la recrudescence des sollicitations sur Internet à destination du grand public en particulier pour la prise en charge du surpoids et de l'obésité, l'AFDN tire la sonnette d'alarme. Si les intervenants sont multiples, il est difficile de s'assurer de leurs compétences. Au côté des médecins nutritionnistes, les diététiciens sont les seuls paramédicaux formés aux sciences de la nutrition et à l'application pratique personnalisée de ses préceptes pour une observance optimale. Faire appel à leurs compétences, acquises en formation initiale ou tout au long de leur parcours professionnel, est la garantie d'une prise en soin de qualité, soin qui nécessiterait un remboursement en totalité ou sur une base forfaitaire pour toutes les pathologies chroniques qui requièrent un accompagnement thérapeutique nutritionnel. « *Nombreux sont ceux qui s'intéressent à la nutrition sans avoir une réelle formation. On ne s'improvise pas spécialiste en nutrition* », conclut Florence Rossi.